



Assurance après accident

Par **limonade85**, le **26/06/2014** à **05:39**

Bonjour

Je me permets de vous contacter car j'ai eu un accident toute seul avec de l'alcool. Les gendarmes sont intervenus. j'ai fait la déclaration auprès de mon assurance qui ne fonctionne pas car il y avait de l'alcool. Mon assurance elle attend le pv de la gendarmerie. Cependant je vais acheter une nouvelle voiture car mon permis je l'ai encore en attendant le jugement. Que dois-je dire à ma nouvelle assurance étant donné que je n'ai pas eu encore de suspension.

Que dois-je lui dire? Que risques ton si on ne déclare pas bien les faits? Saura-t-elle qu'il y avait de l'alcool?

Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **26/06/2014** à **06:36**

bonjour

Il faut répondre au questionnaire en toute sincérité vos antécédents et fournir un relevé d'information de votre ancien assureur

Vous devez signaler tout événement de nature à modifier l'appréciation du risque

- **toute condamnation** du conducteur désigné au contrat pour conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique.
- **toute suspension supérieure à 2 mois** du permis de conduire

Si aucune mesure administrative n'a été prise au jour de la souscription, vous pouvez

répondre négativement mais ce sera reculer pour mieux sauter

Il existe un fichier AGIRA alimenté par les assureurs, qui reprend vos antécédents, et consulté systématiquement lors d'une nouvelle souscription.

Par **limonade85**, le **26/06/2014** à **10:47**

Bonjour, je vous remercie.

Dc il faut mieux répondre clairement. Le problème c'est que je ne sais pas combien de temps sera suspendu mon permis.

En gros la nouvelle assurance apprendra un jour que j'avais de l'alcool et une suspension c'est ça? Grâce au fichier agira.

Mais si je ne souscrit pas de nouveau contrat après l'assurance n'en sera rien?

Quel est le risque si l'assurance apprend tous cela?

Merci pour vos réponses, et de m'accorder du temps.

Par **chaber**, le **27/06/2014** à **07:56**

bonjour

roulez sans assurance n'est pas la bonne solution

Par **limonade85**, le **27/06/2014** à **10:13**

Bonjour

Non je ne ferai jamais ça! Je veux juste savoir si sur agira il sera mi que j'avais de l'alcool? Et surtout quel risque il ya si je ne declare pas mon alcool? Et vu ke g toujours mon permis et souhaite souscrire une autre assurance, la nouvelle l'apprendra un jour? Merci

Par **chaber**, le **28/06/2014** à **06:26**

bonjour

Tout dépend du questionnaire à remplir à la souscription.

Le véhicule était-il garanti en dommages (tous risques)?

l'assureur a-t-il opposé une déchéance pour alcoolémie?

Si aucune mention n'est précisée sur le relevé d'information vous pouvez souscrire un contrat

sans fausse déclaration en répondant exactement au questionnaire

mais dès connaissance de la suspension ou de la condamnation vous devrez obligatoirement en faire déclaration sous peine de nullité du contrat

Par **limonade85**, le **28/06/2014** à **08:32**

Bonjour

Oui le véhicule était tous risques, sur le relevé d'information il est notifié sinistre 100% responsable car le dossier n'est pas encore fermé car l'assurance attend le pv des gendarmes. Dc si je déclare le sinistre auprès d'une autre assurance comment puis-je faire pour ne pas être fiché ? Merci

Par **limonade85**, le **28/06/2014** à **18:36**

Bonjour comment puis-je faire pour m'assurer que ma suspension soit prononcée ? Merci je ne sais pas quoi faire dois-je déclarer mon alcool ?

Merci je suis dans l'impasse et même les assurances ne savent pas comment faire.